

Soins palliatifs en EHPAD - Points de repère (réunion des medCo82 du jeudi 23 nov. 2023 au CH de Nègrepelisse)

Dans son avis de septembre 2022, le CCNE ouvre la voie à une « aide active à mourir » pour la personne majeure atteinte de maladies graves et incurables

En septembre 2021, le gouvernement a présenté le 5^{ème} plan pour les soins palliatifs concernant la période 2021 / 2024 : Que s'est-il passé ?

Comment faire avec les patients qui se trouvent dans l'incapacité de se donner eux-mêmes la mort ?

>> « Exception d'euthanasie » (avis 139 du CCNE) Mais....on ne sait pas où on va...

Administrer la mort ne peut pas être un soin ...

78 % des Français souhaitent une évolution de la législation en matière de fin de vie

La convention citoyenne d'avril 2023 (184 Français tirés au sort) voulue par le gouvernement :

- Au nom du principe d'autonomie, l'accès à l'aide active à mourir doit être ouvert
- Mais aussi une longue liste de recommandations pour développer les soins palliatifs et faciliter leur accès
- Pointe les difficultés à accéder à ce qui est déjà prévu par la loi et dénonce la situation alarmante du système de santé français
- En plus de leur rapport, les participants ont choisi de remettre au gouvernement un « manifeste » : « Emparez-vous de cette question de la fin de vie qui est un enjeu de société majeur »
- Interminable attente ... Le texte sur la fin de vie devrait être présenté en décembre prochain au conseil des ministres, débat dans l'hémicycle prévu au printemps 2024 !

Les lois essentielles :

- 1999 : Les soins palliatifs pour tout le monde
- 2005 : L'interdiction de l'acharnement thérapeutique (aucun autre pays n'a cette loi)
- 2016 : Loi Clayes-Léonetti >> Autorisation et encadrement surtout de la sédation profonde et continue, ce qui n'existe nulle part ailleurs (tentative incontestable de sortir du tout curatif)

Importance de l'accompagnement du patient dans la fin de vie en lui permettant d'obtenir ce qui est capital pour lui. La société ne doit pas juger ce choix.

Ne légaliser que le suicide assisté laisserait sur le bord de la route tous ceux qui n'ont plus les moyens cognitifs/psychologiques/physiques d'aller jusqu'à agir par eux-mêmes, notamment un grand nombre de ceux qui meurent au bout du très grand âge ...

Par ailleurs, qu'en est-il de l'articulation avec la prévention du suicide ?

Il est difficile de mourir aujourd'hui si la médecine n'a pas décidé de vous laisser mourir ...
